

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 décembre 2016**

Le CM,

- 1) valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2016.**
- 2) accepte les modalités de maintien du régime indemnitaire des agents de la collectivité**
- 3) accepte l'avancement de grade d'un agent administratif**
- 4) décide l'ajout des frais d'enregistrement et de taxe sur la vente de terrain**
- 5) approuve les montants recalés des attributions de compensation établis par la CCAM pour l'année 2016**
- 6) approuve les attributions de compensation établis par la CCAM pour l'année 2017.**

Vu pour être affiché le 8 décembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 8 décembre 2016

Le Maire,
Pierre ROSAIRE,